

# HUBERDEAU



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU  
MRC DES LAURENTIDES

À la session ordinaire du Conseil de la municipalité d'Huberdeau tenue le 19<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2022 à 19h au 101, rue du Pont, Huberdeau. À laquelle est présent Madame Fanny Véronique Couture, mairesse et les conseillers (ère) Messieurs Gilles St-Amand, François Thibault, Maxime Bétournay, Benoit Gratton, Benoit Chevalier et Madame Audrey Charron-Brosseau.

Formant tous quorum sous la présidence de Madame Fanny Véronique Couture, mairesse.

Madame Guylaine Maurice, directrice générale/greffière-trésorière est aussi présente.

Madame Fanny Véronique Couture, mairesse, constate le quorum à 19h00, déclare la séance ouverte et soumet l'ordre du jour aux membres du conseil.

## ORDRE DU JOUR

### **OUVERTURE DE LA SESSION :**

- 1) Adoption de l'ordre du jour.
- 2) Suivi et ratification du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2022.
- 3) Ratification des déboursés.

### **AFFAIRES COMMENCÉES :**

- 4) Appel d'offres mandat de services professionnels / stabilisation de deux portions de la berge de la Rivière Rouge rue du Fer-à-Cheval.
- 5) Offre d'emploi chauffeur/opérateur/manœuvre, et préposé aux travaux municipaux, ratification d'embauche.
- 6) Adoption du règlement 345-22 modifiant le règlement 199-02 afin d'autoriser l'usage d'habitation multifamiliale dans la zone 15R.
- 7) Période de questions.

### **AFFAIRES NOUVELLES :**

- 8) Correspondance : Courriel de Mme Lise Labrosse (suivi de sa demande).  
Courriel de Mme Anne Noël (sécurité ch. Lac-à-la-Loutre).  
Courriel de Mme Margot Guindon (sympathies).  
Courriel de Mme Ginette Brosseau (demande d'informations).  
Demande de Monsieur Daniel Bernier (asphalte rue des Cascades).  
Encan virtuel de la Fondation Tremblant 12 au 19 mai 2022.  
Demande de subvention dans le cadre du programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure.  
Demande de subvention entente intermunicipale relative à l'acquisition et au partage de véhicules et d'équipement incendie (182 420\$).
- 9) Dépôt du projet de règlement numéro 346-22 visant à encadrer les résidences de tourisme.
- 10) Avis de motion adoption du règlement numéro 346-22 visant à encadrer les résidences de tourisme.

- 11) Dépôt du procès-verbal du CCU du 2 mars 2022.
- 12) Autorisation signature entente intermunicipale relative aux véhicules et à l'équipement incendie de la caserne de Montcalm.
- 13) Adhésion au programme d'assurance collective de la fédération québécoise des municipalités et a un contrat d'assurance collective.
- 14) Nomination d'un nouveau représentant auprès de la RIMRO.
- 15) Demande camp de jour.
- 16) Renouvellement de l'adhésion à Loisirs Laurentides (70\$).
- 17) Projet de résolution relatif au réseau cellulaire.
- 18) Semaine de la santé mentale du 2 au 8 mai 2022.
- 19) Contrat de fourrière pour le contrôle et les bons traitements envers les chiens et les chats.
- 20) Correction de la résolution 66-21.
- 21) Mise à jour du plan de sécurité civile et transmission de copies.
- 22) Offre de spectacles extérieurs.
- 23) Annulation de taxes dossier non imposable.
- 24) Dépôt du rapport d'audit portant sur la transmission du rapport financier.
- 25) Octroi d'un budget inauguration de la Bibliothèque Serge Bouchard le 14 mai 2022.
- 26) Varia : Route des Belles Histoires.  
Mandat au comité budget / déneigement chemins.  
Autorisation publication page Facebook pour Audrey Charron Brosseau.
- 27) Période de questions.
- 28) Levée de la session.

**RÉSOLUTION 68-22**  
**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que l'ordre du jour est adopté tel que modifié, ajout de 3 sujets au point 26 varia.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 69-20**  
**RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MARS 2022**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Chevalier et résolu :

Que la secrétaire est exempté de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2022, les membres du conseil déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à la lecture.

De plus que le procès-verbal de la séance du 8 mars 2022 est adopté tel que rédigé.

Résolutions 46-22 à 67-22 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 70-22**  
**RATIFICATION DES DÉBOURSÉS**

La secrétaire soumet au conseil pour examen et considération les comptes suivants :

Chèques numéros 10676 à 10721 inclusivement, pour un montant de 71 602.53\$, des comptes à payer au 13/04/2022 au montant de 31 543.05\$, des chèques de salaire numéros 6212 à 6238 inclusivement pour un montant de 19 928.57\$ ainsi que des prélèvements numéros 318 à 321 inclusivement pour un montant de 9 109.80\$

Il est proposé par Monsieur le conseiller Maxime Bétournay et résolu :

Que le conseil ratifie les déboursés tels que présentés.

**COMPTES À PAYER À APPROUVER**

<b>Numéros</b>	<b>Payé à</b>	<b>détails</b>	<b>Montant</b>
10702	Brault & Bouthillier Ltée	Chaises d'enfant bibliothèque	400.80\$
10703	Librairie Carpe Diem	Livres	108.00\$
10704	Carquest Canada Ltée	Filtre à huile, fusible, graisse	119.36\$
10705	Coopsco des Laurentides	Livres	398.32\$
10706	Les Éditions Juridiques FD inc.	Renouvellement mise à jour code municipal (2)	172.20\$
10707	Les Équipements Cloutier	Remplacer différentiel avant complet 6 roues	10 002.53\$
10708	Eurofins Environex	Analyses d'eau mars 2022	166.71\$
10709	Gilbert P. Miller & Fils	Niveleuse 8-9-10 mars, dégeler ponceau 12 mars	3 319.91\$
10710	Groupe Québéco inc.	Manchon 2", réduit, raccord, pompe, adaptateur	774.96\$
10711	Infographie Boréale inc.	Affiches 24X36 plantes aquatiques (3) et poste de lavage (1)	393.21\$
10712	In Médias inc.	Avis public demande de participation à un référendum règlement 345-22	574.88\$
10713	Machineries Forget	Raccords, tape pvc, gants	21.27\$
10714	Matériaux R. Mclaughlin inc.	Chlorure de calcium, bois, vis, béton, pieux, asphalte froide, néons	5 351.74\$
10715	M. Maurice Entrepreneur Électricien inc.	Problème de chauffage station de pompage	48.86\$
10716	Pièces d'Auto P.B. Gareau inc.	Filtres à essence, raccords, boyaux, huile, peinture, durcisseur	795.85\$
10717	Pilon & Ménard, Huissiers de justice inc.	Remise de constats	245.28\$
10718	Purolator inc.	Frais de transport	21.53\$
10719	La Coop Ferme du Nord	Chlore	264.22\$
10720	Énergies Sonic inc.	Diesel, huile à chauffage	6 999.02\$
10721	Visa Desjardins	Essence, courrier recommandé, timbres, lait, crème à café, lampes garage, ruban à mesurer, ens. Outils mesure & niveau, moulures, ,abonnement mensuel zoom	1 364.40\$
<b>TOTAL</b>			<b>31 543.05\$</b>

**COMPTES PAYÉS À APPROUVER**

<b>Numéros</b>	<b>Payé à</b>	<b>détails</b>	<b>Montant</b>
10676	Perreault Johanne, Lauzon Yves	Remboursement de taxes	195.82\$
10677	Soumis Jean-Francois	Remboursement de taxes	92.75\$
10678	Bell Mobilité	Cellulaires mars 2022	147.55\$
10679	Fédération Québécoise des Municipalités	Formation le comportement éthique (2)	342.62\$
10680	Hydro-Québec	Éclairage des rues & location de poteaux février 237.86 \$ Électricité système soltek 20.50 \$	258.36\$
10681	Lapierre Samuel	Frais déplacement	58.92\$
10682	Laurin Rosemarie	Frais déplacement	70.76\$
10683	Lifeworks (canada) ltd	Mutuelle de prévention mars 2022	87.98\$
10684	Marie-Pierre Maurice	Entente électricité lumières de Noel parc (déc, janv., fév.)	90.00\$

10685	M.R.C. des Laurentides	Quote-part 2022 - 1er versement	48 006.00\$
10686	Parents-Musique des Hautes-Laurentides	Aide financière 2022	150.00\$
10687	Provost Fabien	Remb. essence souffleuse	85.00\$
10688	Bell Canada	Téléphone ordinateur eau potable Téléphone station de pompage	136.10\$
10689	Bisson Michèle	CCU 02/03/2022	30.00\$
10690	Fédération Québécoise des Municipalités	Formation le comportement éthique (2)	342.62\$
10691	Guindon Marguerite	CCU 02/03/2022	30.00\$
10692	Ministère du Revenu du Québec	DAS mars 2022	7 554.32\$
10693	Morissette Guy	CCU 02/03/2022	30.00\$
10694	Navarro Olivier	CCU 02/03/2022	30.00\$
10695	Receveur Général du Canada	DAS mars 2022	2 667.50\$
10696	Receveur Général du Canada	Renouvellement autorisation de radiocommunication	396.90\$
10697	Régie Incendie Nord Ouest Laurentides	Quote-part 2022 - 2è versement	11 716.67\$
10698	Hébert Danielle, Morin Gilbert	Remboursement trop payé	146.03\$
10699	Hydro-Québec	Éclairage des rues & location de poteaux mars 263.72 \$ Électricité station de lavage 28.46 \$	292.18\$
10700	Ménage Tremblant Net inc.	Entretien ménage hôtel de ville mars 2022	1 600.45\$
10701	Pépin Ariane	Remboursement frais non-résident	44.00\$
6212-6238	Employés	Salaires mars 2022	16 928.57\$
<b>TOTAL CHÈQUES</b>			<b>91 531.10\$</b>
318	Financière Banque Nationale	Intérêts prêt camion 10 roues	3 035.13\$
319	La Capitale	Assurance collective mars 2022	3 041.93\$
320	RREMQ	Régime de retraite février 2022	2 952.53\$
321	Poste Canada	Bulletin municipal mars 2022	80.21\$
<b>TOTAL PRÉLÈVEMENTS</b>			<b>9 109.80\$</b>
<b>TOTAL</b>			<b>100 640.90\$</b>

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Je soussignée, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut décrites ont été projetées.

---

Karine Maurice-Trudel  
Directrice générale/greffière-trésorière adjointe.

**RÉSOLUTION 71-22**  
**APPEL D'OFFRES MANDAT DE SERVICES**  
**PROFESSIONNELS/STABILISATION DE DEUX PORTIONS DE LA BERGE**  
**DE LA RIVIÈRE ROUGE, RUE DU FER-À-CHEVAL**

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres sur invitation a été fait en date du 8 mars 2022 pour un mandat de services professionnels pour la préparation des plans et devis/obtention des autorisations environnementales et surveillance des travaux en regard à des travaux de stabilisation de deux portions de la berge de la rivière rouge, sur la rue du Fer-à-Cheval;

CONSIDÉRANT QUE 10 entreprises ont été invitées à faire parvenir une soumission en regard à ce mandat;

CONSIDÉRANT QUE 4 offres ont été reçues suite à cet appel;

CONSIDÉRANT QUE Amélie Paiement ingénieur en environnement pour la Fédération québécoise des municipalités à procéder à l'analyse des soumissions et que les 4 offres ont été jugées conformes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Audrey Charron-Brousseau et résolu :

Que l'offre reçue de Tétra Tech QI inc. au montant de 55 188\$ taxes incluses est retenue, celle-ci étant la plus basse et conforme à la demande;

Que la directrice générale est autorisée à transmettre à l'entreprise ladite résolution qui fera office de contrat

Soumissionnaire	Montant
Équipe Laurence	61 511.63\$
FNX-innovov	146 777.09\$
Tetra Tech QI inc.	55 188.00\$
WSP Canada inc.	93 851.79\$

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 72-22**  
**OFFRE D'EMPLOI CHAUFFEUR/OPÉRATEUR/MANŒUVRE ET PRÉPOSÉ**  
**AUX TRAVAUX MUNICIPAUX**

ATTENDU QUE la municipalité a fait paraître une offre d'emploi afin de pourvoir un poste de chauffeur/opérateur/manœuvre;

ATTENDU QU'après examen des candidatures et suite aux entrevues, deux candidats ont été retenus par le comité de sélection;

ATTENDU QU'un des candidats ne dispose pas présentement du permis nécessaire pour occuper l'emploi de chauffeur/opérateur/manœuvre, lequel doit être obtenu en septembre 2022;

ATTENDU QUE le conseil désire que le comité budget étudie la possibilité d'aller à contrat avec une entreprise privée pour le déneigement pour les prochaines années;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Chevalier et résolu :

Que le conseil entérine l'engagement de Monsieur Jimmy Durand en tant que saisonnier au poste de préposé aux travaux municipaux au tarif horaire de 20\$ l'heure, et ce jusqu'à ce que le comité budget est transmis ces recommandations concernant la possibilité d'accorder à contrat le service de déneigement pour les prochaines années.

Que le conseil entérine l'engagement de Monsieur Francesco Di Claudio en tant que saisonnier au poste de chauffeur/opérateur/manœuvre au tarif horaire de 24\$ l'heure, et ce jusqu'à ce que le comité budget est transmis ces recommandations concernant la possibilité d'accorder à contrat le service de déneigement pour les prochaines années.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 73-22**  
**ADOPTION DU RÈGLEMENT 345-22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 199-02**  
**AFIN D'AUTORISER L'USAGE D'HABITATION MULTIFAMILIALE DANS**  
**LA ZONE 15R**

ATTENDU QUE la municipalité d'Huberdeau souhaite modifier le règlement de zonage numéro 199-02 afin d'autoriser l'usage d'habitation multifamilial dans la zone 15R.

**ATTENDU QUE** l'avis de motion du présent règlement fut préalablement donné lors de la séance du 8 mars 2022;

**ATTENDU QU'** Aucune de demande de participation à un référendum n'a été reçue;

**ATTENDU QU'** une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil 72 heures avant la présente séance et qu'il y a eu présentation d'un projet de règlement lors de la séance du 11 janvier 2022;

**ATTENDU QUE** des copies du règlement sont disponibles, pour consultation, au début de la présente séance;

**ATTENDU QU'** avant l'adoption du règlement, la mairesse a mentionné l'objet de celui-ci, sa portée.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles St-Amand et résolu :

Que le conseil adopte le règlement numéro 345-22 modifiant le règlement d'urbanisme numéros 199-02 afin d'autoriser l'usage d'habitation multifamiliale dans la zone 15R, et ce conseil décrète et statue ce qui suit :

#### **ARTICLE 1**

Le préambule ainsi que les annexes du présent règlement en font partie intégrante comme si au long reproduit.

#### **ARTICLE 2**

Le Conseil décrète le présent règlement dans son ensemble et également titre par titre, chapitre par chapitre, section par section, article par article, paragraphe par paragraphe, alinéa par alinéa, de sorte que si un titre, un chapitre, une section, un article, un paragraphe ou un alinéa du présent règlement était ou venait à être déclaré nul, les autres dispositions du présent règlement continueraient de s'appliquer.

#### **ARTICLE 3**

La grille des normes de zonage du règlement de zonage 199-02 est modifiée afin d'y autoriser l'usage d'habitation multifamiliale isolée dans la zone 15R. La note 16 est également ajoutée aux usages spécifiquement autorisés de la zone 15R. Le tout, comme indiqué à l'annexe A qui fait partie intégrante du présent règlement.

#### **ARTICLE 4**

Le règlement de zonage numéro 199-02 est modifié par l'ajout de l'article 10.0.17 intitulé « Note 16 : Zone 15R » comme indiqué ci-dessous :

##### **10.0.17 Note 16 : Zone 15R**

Le terrain sur lequel une habitation multifamiliale de 3 logements ou plus s'implante doit avoir une superficie minimale de 600 m<sup>2</sup> pour chaque logement prévu.

Pour cet usage, dans le cas d'un lot d'angle, la ligne arrière est la plus longue des lignes (ou enchaînement continu de lignes) de terrain qui n'est pas une ligne avant.

#### **ARTICLE 5**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 74-22**  
**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 346-22 VISANT À**  
**ENCADRER LES RÉSIDENCES DE TOURISME**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que le conseil confirme le dépôt du projet de règlement numéro 346-22 visant à encadrer les résidences de tourisme, le conseil n'entend pas faire vérifier ledit règlement par un avocat comme mentionné dans la résolution 33-22.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 75-22**  
**AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NUMÉRO 346-22 VISANT À ENCADRER**  
**LES RÉSIDENCES DE TOURISME**

Avis de motion est par la présente donné par Monsieur le conseiller Gilles St-Amand de la présentation lors d'une séance subséquente du conseil, d'un règlement visant à encadrer les résidences de tourisme.

Adoptée à la majorité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 76-22**  
**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**  
**DE LA SÉANCE DU 2 MARS 2022**

Il est proposé par Madame la conseillère Audrey Charron-Brosseau et résolu :

Que le conseil confirme le dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 2 mars 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 77-22**  
**AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE**  
**RELATIVE AUX VÉHICULES ET À L'ÉQUIPEMENT INCENDIE DE LA**  
**CASERNE DE MONTCALM**

ATTENDU QUE les municipalités d'Arundel, Barkmere, Huberdeau et Montcalm désirent se prévaloir des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* et des articles 569 et suivants du *Code Municipal* pour conclure une entente relative au partage des véhicules et des équipements incendie;

ATTENDU QU'une entente intermunicipale relative au partage des véhicules et à l'équipement incendie de la caserne de Montcalm a été rédigée, que le conseil en a pris connaissance et qu'il est en accord avec ce qui est mentionné dans celle-ci;

ATTENDU QUE cette entente doit être signée par l'ensemble de municipalités parties à celle-ci;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Maxime Bétournay et résolu :

Que Madame Guylaine Maurice, directrice générale et Madame Fanny Véronique Couture, mairesse sont autorisées à signer l'entente intermunicipale relative aux

véhicules et à l'équipement incendie de la caserne de Montcalm, pour et au nom de la Municipalité d'Huberdeau.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

## **RÉSOLUTION 78-22**

### **ADHÉSION AU PROGRAMME D'ASSURANCE COLLECTIVE DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS ET À UN CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE**

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (ci-après la « FQM ») a mis sur pied un programme d'assurance collective régi par l'un de ses règlements (le « Programme »);

CONSIDÉRANT QU'à cette fin, la FQM a procédé à un appel d'offres portant le numéro FQM-2021-002 en date du 5 juillet 2021;

CONSIDÉRANT QUE pour donner suite à ce processus d'appel d'offres, la FQM est devenue Preneur d'un contrat d'assurance collective auprès de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie (ci-après : le « Contrat »);

CONSIDÉRANT QUE la FQM a mandaté sa filiale FQM Assurance inc., courtier en assurance collective, le mandat de veiller à l'application du Contrat et de conseiller les municipalités, leurs fonctionnaires et employés et les membres des conseils municipaux quant à toutes questions où un permis de courtier est nécessaire en vertu de la *Loi sur la distribution de produits et de services financiers*, c. D-9-2;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du *Code municipal du Québec* et de la *Loi sur les cités et villes*, une municipalité, une MRC ou un organisme municipal peut adhérer au bénéfice de ses fonctionnaires et employés et membres de son conseil, à un contrat d'assurance collective dont le Preneur est la FQM;

CONSIDÉRANT QUE le contrat est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022;

CONSIDÉRANT QUE le contrat est renouvelable automatiquement à toutes les années;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

QUE la Municipalité d'Huberdeau adhère pour le bénéfice de ses fonctionnaires et employés et des membres du conseil municipal au Programme et soit régie par le Contrat en date du 1<sup>er</sup> juin 2022;

QUE la Municipalité d'Huberdeau paie les primes afférentes à l'année de couverture ainsi que toutes les primes et ajustements de primes pour chaque année d'assurance subséquente;

QUE la Municipalité d'Huberdeau respecte les termes et conditions du Programme et du Contrat;

QUE la Municipalité d'Huberdeau maintienne sa participation au Programme en souscrivant, sans formalité additionnelle, à tout contrat d'assurance collective conclut par la FQM pour donner suite à un appel d'offres en remplacement du Contrat et en y respectant les termes et conditions;

QUE la Municipalité maintienne les couvertures d'assurances prévues au Contrat ou à tout contrat le remplaçant, et ce, jusqu'à ce que la Municipalité mette fin, conformément au Règlement, à sa participation en transmettant à la FQM un préavis écrit d'au moins (1) année mentionnant son intention de ne plus participer au Programme;

QUE la Municipalité donne le pouvoir à son directeur général d'accomplir tout acte et de transmettre tout document découlant de l'adhésion de la Municipalité au Contrat ou à tout contrat le remplaçant;

QUE la Municipalité autorise FQM Assurances Inc. et toute firme d'actuaire conseil désignée par cette dernière, à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

QUE la Municipalité accorde à FQM Assurances Inc. et toute firme d'actuaire conseil désignée par cette dernière, le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective;

QUE la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;

QUE la présente résolution soit immédiate et révoque toute autre résolution accordée antérieurement portant sur le même objet que la présente résolution, sans autre avis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 79-22**  
**NOMINATION D'UN NOUVEAU REPRÉSENTANT AUPRÈS DE LA RIMRO**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Chevalier et résolu :

Que Monsieur François Thibault, conseiller est nommé en remplacement de Madame Fanny Véronique Couture pour représenter la Municipalité d'Huberdeau auprès de la RIMRO.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 80-22**  
**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LOISIRS LAURENTIDES POUR L'ANNÉE 2022**

Il est proposé par Madame la conseillère Audrey Charron-Brosseau et résolu :

Que le conseil autorise le renouvellement de l'adhésion à Loisirs Laurentides pour l'année 2022 au montant de 70\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 81-22**  
**DEMANDE DE SOUTIEN AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU DE TÉLÉPHONIE CELLULAIRE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU**

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la municipalité de Huberdeau n'est pas entièrement desservi par le réseau cellulaire;

CONSIDÉRANT QUE les pannes d'électricité y sont fréquentes compte tenu du territoire forestier important;

CONSIDÉRANT QUE lors de ces pannes, de nombreux citoyens n'ont accès à aucun moyen de communication, ce qui peut compromettre la sécurité de ceux-ci ainsi que de leurs biens;

CONSIDÉRANT QUE la faible densité de la population de la municipalité affecte négativement la priorité des différents télécommunicateurs à étendre la couverture cellulaire qui est basée en grande partie sur la faisabilité et la rentabilité du réseau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Maxime Bétournay et résolu :

Que le conseil de la Municipalité d'Huberdeau demande au gouvernement du Canada de soutenir le déploiement du réseau de téléphone cellulaire sur le territoire de la Municipalité d'Huberdeau pour des fins de sécurité publique et qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la députée fédérale de Laurentides-Labelle, Marie-Hélène Gaudreau.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### **RÉSOLUTION 82-22** **SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE DU 2 AU 8 MAI 2022**

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 2 au 8 mai 2022;

CONSIDÉRANT QUE l'Association canadienne pour la santé mentale - Division du Québec, membre du réseau qui initie l'évènement depuis 71 ans, invite cette année à prendre conscience de l'importance de l'empathie;

CONSIDÉRANT QUE nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards pendant pandémie;

CONSIDÉRANT QUE les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier;

CONSIDÉRANT QUE la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que la Municipalité d'Huberdeau proclame la semaine du 2 au 8 mai 2022 Semaine de la santé mentale et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à #Parlerpourvrai et à partager la trousse d'outils de la campagne Semaine nationale de la santé mentale, dont le thème est l'empathie. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 83-22**

**CONTRAT DE FOURRIÈRE POUR LE CONTRÔLE ET LES BONS TRAITEMENTS ENVERS LES CHIENS ET LES CHATS**

ATTENDU QUE la personne effectuant la capture et la garde des chiens errants nous a informés qu'elle mettait fin à ces activités;

ATTENDU QU'une proposition nous a été transmise du Centre Canin le Refuge pour offrir le service de fourrière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles St-Amand et résolu :

Que la proposition reçue du Centre Canin le Refuge soit acceptée pour le forfait de base au montant de 1 650\$ et que Madame Guylaine Maurice, directrice générale/greffière-trésorière est autorisée l'entente pour et au nom de la Municipalité d'Huberdeau.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 84-22**

**CORRECTION DE LA RÉSOLUTION 66-21**

ATTENDU QUE lors de la rédaction de la résolution 66-21 relative à la demande de dérogation mineure pour le lot 24-10 rang 5 (chemin de la Rouge), une erreur d'écriture a été faite en ce qui concerne l'adresse (120, chemin de la Rouge au lieu du lot 24-10 rang 5 situé sur le chemin de la Rouge);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Chevalier et résolu :

Que le conseil autorise la correction de la résolution 66-21, de la façon suivante :

Par le changement au premier paragraphe du chiffre 120 par les mots lot 24-10 rang 5 situé sur le chemin de la Rouge.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 85-22**

**MISE À JOUR DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE ET TRANSMISSION DE COPIES**

CONSIDÉRANT QUE des modifications ont été apportées au plan de sécurité civile (mise à jour des responsables, etc);

CONSIDÉRANT QUE selon le plan de sécurité civile des copies doivent être transmises à certaines personnes responsables;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que le conseil de la Municipalité d'Huberdeau autorise la mise à jour du plan selon les modifications apportées et la transmission de copie aux personnes responsables mentionnées audit plan.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 86-22**  
**OFFRES DE SPECTACLES EXTÉRIEURS**

ATTENDU QUE dans le cadre de l'entente de développement culturel 2021-2023 la MRC des Laurentides offre la possibilité à chacune des municipalités qui composent son territoire d'offrir un spectacle extérieur à sa population

ATTENDU QUE la MRC prend en charge les aspects administratifs et budgétaires du projet;

ATTENDU QUE le conseil désire offrir un spectacle extérieur supplémentaire afin que l'ensemble de la population puisse y participer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles St-Amand et résolu :

Que le conseil autorise la réservation d'un deuxième spectacle extérieur au coût de 350\$ et confirme ces choix de spectacles soit : Le spectacle des flûtes du monde et jeu de lumière de l'artiste Aurélie Morgan Pierre, entièrement subventionné par le Comité Culture Laurentides de la MRC, ainsi que le spectacle pour enfant « Le petit monde de Flonflon, également produit par Aurélie Morgan Pierre au coût de 350\$. Ces activités se tiendront le samedi 1<sup>er</sup> octobre 2022, dans le cadre des journées de la culture.

Que Monsieur Gilles St-Amand, conseiller est nommé comme responsable de cette activité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 87-22**  
**ANNULATION DE TAXES DOSSIER NON-IMPOSABLE NUMÉRO 1391-51-5434**

ATTENDU QUE lors du dépôt du rôle 2019-2020-2021 une erreur a été faite par la MRC en ce qui concerne le matricule 1392-51-5434, cette fiche ayant été mise imposable, mais ne l'étant pas étant donné qu'il s'agit d'un cimetière;

ATTENDU QUE la MRC n'a pu corriger, l'erreur le délai pour faire une correction étant passée;

ATTENDU QUE lors du dépôt du rôle 2022-2023-2024 la MRC a corrigé la situation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Audrey Charron-Brosseau et résolu :

Que le conseil autorise la radiation des taxes, intérêts et pénalités pour les années 2019, 2020 et 2021 pour le matricule 1392-51-5434, cette fiche ne devant pas être facturable.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 88-22**  
**DÉPÔT DU RAPPORT D'AUDIT PORTANT SUR LA TRANSMISSION DU RAPPORT FINANCIER**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 86.8 de la *Loi sur la Commission municipale*, le conseil doit déposer à la première séance qui suit la réception du rapport d'audit

portant sur la transmission du rapport financier à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT QUE ce rapport a été transmis par courriel en date du 14 mars 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Chevalier et résolu :

Que le conseil confirme le dépôt du rapport d'audit portant sur la transmission du rapport financier au MAMH.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### **RÉSOLUTION 89-22**

#### **OCTROI D'UN BUDGET POUR L'INAUGURATION DE LA BIBLIOTHÈQUE SERGE BOUCHARD**

ATTENDU QUE des activités sont prévues dans le cadre de la nouvelle nomination de la bibliothèque d'Huberdeau au nom de la bibliothèque « Serge Bouchard » qui aura lieu le 14 mai prochain à 13h.

ATTENDU QUE le comité organisateur demande l'obtention d'un budget pour l'engagement d'un artiste ainsi que d'autres dépenses anticipées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Maxime Bétournay et résolu :

QU'un budget de 1 000.00\$ est accordé pour l'organisation de cette journée, ces dépenses sont remboursables sur présentations de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### **RÉSOLUTION 90-22**

#### **OCTROI D'UN MANDAT AU COMITÉ BUDGET**

ATTENDU QU'il est de plus en plus difficile de pourvoir le poste de chauffeur/opérateur/ manœuvre nécessaire pour offrir le service de déneigement dans la municipalité;

ATTENDU QUE durant l'hiver 2021/2022 nous avons du travailler avec une équipe réduite et que ceci nous mettait en situation de vulnérabilité advenant l'absence d'un employé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Chevalier et résolu :

De confier au comité budget le mandat de faire ces recommandations en regard à la poursuite par la municipalité du service de déneigement versus l'octroi d'un contrat à une entreprise privée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 91-22**

**AUTORISATION PUBLICATION SUR LA PAGE FACEBOOK DE LA MUNICIPALITÉ**

ATTENDU QUE le conseil désire permettre à Madame Audrey Charron-Brosseau d'avoir accès à la page Facebook de la municipalité afin de mettre plus d'emphasis sur certaines publications lors d'activité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que le conseil autorise la direction générale à permettre l'accès à la page Facebook de la Municipalité d'Huberdeau à Madame Audrey Charron-Brosseau, conseillère municipale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 92-22**

**LEVÉE DE LA SESSION**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Chevalier et résolu :

Que la session soit levée, il est 20h17.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

---

Guylaine Maurice,  
Directrice générale/greffière-trésorière.

Je, Fanny Véronique Couture, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Fanny Véronique Couture, mairesse.